



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
Département de la Haute-Loire  
-----  
Mairie  
Saint Pal de Chalencon  
-----



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2022**

**Sont présents :** Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Elisabeth GARBIL, Odile JAFFRE, Philippe PETIT, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Raymond POTY, Anaïs DELCROIX, Frédéric CALET, Gérard LAVAL, Vahiné DUPIN, Patrice PEYROCHE qui a quitté le conseil à 21H30.

**Sont absents :** Marc CHAMBAS absent a donné pouvoir à Gérard LAVAL, Chantal ARABEYRE absente a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE

Nombre de votants : 15

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

Céline EPALE se présente aux membres du Conseil Municipal, depuis le 1<sup>er</sup> décembre elle a été embauchée à mi-temps en tant qu'assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Responsable de la médiathèque, elle travaille en collaboration avec les bénévoles afin de mettre en place différents projets.

Annie RONAT demande aux membres du Conseil où en est son dossier sur l'acquisition de son terrain au SAP. Après la prise de la délibération lors du dernier conseil le dossier est en cours.

Isabelle TRIOLLET, Responsable service Collecte Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron présente au Conseil Municipal les compétences dans la gestion des déchets en matière de collecte et de traitement. Depuis juin 2022 la compétence de traitement des déchets pour notre commune est passée du SICTOM au SYMPTOM.

A partir de décembre 2023 les SICTOMS des Monts du Forez et Emblavez Meygal vont disparaître, une étude est en cours pour savoir comment vont être gérés les déchets. Une étude est en cours pour l'organisation de la gestion des déchets.

Depuis le 01/10/2022, les consignes de tri ont été simplifiées afin de favoriser le tri des déchets. Sur notre commune il existe 2 points de collectes, des ramassages sont prévus plus fréquemment car les bennes se remplissent rapidement.

Il a été proposé par Denise MAISONNEUVE de faire une réunion publique afin d'informer la population.

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération : Décision Modificative n°2 pour le Budget Principal : des transferts de chapitre à chapitre sont nécessaires pour ajuster le budget pour cette fin d'année.

**VOTE :** 15 POUR

- Délibération : Décision Modificative n° 1 pour le Budget Centre de Vie Cœur du Bourg : des transferts de chapitre à chapitre sont nécessaires pour ajuster le budget pour cette fin d'année. Il a fallu également intégrer le salaire de Mme EPALE Céline pour le mois décembre pour la médiathèque.  
**VOTE : 15 POUR,**
- Délibération : Tarifs communaux pour 2023. Les tarifs 2022 ont été reconduits sauf les tarifs piscine qui vont être augmentés du fait de l'inflation des prix de l'électricité et des produits d'entretien . Un forfait électricité va être mis en place pour les forains.  
**VOTE : 15 POUR**
- Délibération : Travaux Eclairage public ;  
Des travaux d'éclairage public vont être réalisés à Pont Renard, il est prévu d'enfouir le réseau basse tension et les télécoms dans la même tranchée.  
**VOTE : 15 POUR**
- Délibération : Enfouissement du réseau basse tension à pont Renard  
**VOTE : 15 POUR**
- Délibération : Enfouissement du réseau télécom à pont Renard  
**VOTE : 15 POUR**
- Délibération : Convention de prêt du parc scénique mutualisé.  
La Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron a investi dans un parc scénique (scène, éclairage et son) pour permettre la réalisation de petits évènements. Il est mis à disposition des communes membres.  
**VOTE : 13 POUR, 1 ABSTENTION**
- Délibération : Demande de subvention DETR 2023 pour la voirie.  
**VOTE : 14 POUR**
- Délibération : Demande de subvention DETR 2023 pour la réhabilitation d'un bâtiment en halle couverte.  
Une demande de subvention a été faite pour réhabiliter le bâtiment derrière la maison médicale en halle couverte.  
**VOTE : 11 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION**
- Délibération : Quarts de crédits pour les dépenses d'investissement.  
Avant le vote du budget 2023, il est nécessaire de prendre une délibération pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits prévus au budget 2022.  
**VOTE : 14 POUR**

**Information CU Mr Sautarel à la Montzie** : Mr Sautarel a un projet de construction originale : un tipi français sur la commune. Après présentation des plans et des photos aux membres du conseil municipal, les conseillers émettent un avis favorable sur ce projet.

**Règlement Intérieur de la Cantine** : Concernant l'article 1 du règlement de la cantine, des précisions vont être apportées et seront communiquées aux parents.

**Grille eaux pluviales de Mme BAYLE Josiane** : Les élus se rendront sur place prochainement.